Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260616-202644-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**14**
VOTANTS	**15**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L an deux mille vingt-six, le 05 juin les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **27 mai 2026** conformément à l article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : 18 heures 33

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, ANDRE Loïc, BENOIT Sally, CHEVALIER Carole, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, LE QUELLENNEC Gaëlle, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric, ARTHUR Marie,

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

Conformément à l article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEVALIER Carole

Délibération 2026-44
Mission argent de poche

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le dispositif "Argent de poche" offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité, pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour). Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent pédagogue et technique. Un contrat de

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260616-202644-DE

participation ou une charte d'engagement est signé par le jeune, l'encadrant et/ou l'élu. Il relate les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées.

Les missions proposées dans le cadre du dispositif tiennent compte à la fois du savoir-faire des volontaires et du service apporté à la population. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : la participation à l'encadrement de manifestations festives, l'aide à l'animation d'enfants au sein d'un conseil municipal de jeunes, des actions de désherbage ou de nettoyage.... Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Boquého, pendant les périodes de vacances scolaires, afin de permettre à des jeunes âgés de 16 à 17 ans de disposer d'une première expérience professionnelle, mais aussi de participer activement à l'activité de leur commune, grâce la réalisation de petits chantiers de proximité. Chaque jeune pourra effectuer plusieurs missions dans l'année (1 mission correspondant à plusieurs demies journées de 3h30 au plus) en fonction des places disponibles et du nombre de candidats. En contrepartie, il percevra une indemnité de 15 € par jour, pour 3 heures de travail effectif, avec une pause de 30 minutes.

CONSIDÉRANT la difficulté pour les mineurs d'obtenir un emploi saisonnier ;

CONSIDÉRANT que le dispositif « Argent de poche » permet de responsabiliser les jeunes, de renforcer leur engagement citoyen et de favoriser le vivre ensemble ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 voix en abstention :

- APPROUVE la mise en place du dispositif « argent de poche » sur la commune de Boquého aux jeunes Boquésiens, âgés de 16 à 17 ans.
- AUTORISE Mme le Maire, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget primitif annuel de la Commune.

Décision

Pour : 14	Abstention : 1	Contre :

Fait et délibéré à Boquého, le 05 juin 2026
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE BOQUEHO (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Anne-Hélène HALLET